

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 11 décembre 2023

N°23.05.31

| | |
|----------|----|
| Présents | 10 |
| Pouvoirs | 2 |

MEMBRES PRESENTS : Amapola VENTRON, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Corinne LE MEUT, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON et Christian TANTI.

POUVOIRS: Richard MALLIÉ à Philippe ARDHUIN et Dominique VALÉRA à Robert CANAMAS.

OBJET :
DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération N°23.04.23 du dernier comité syndical en date du 9 octobre 2023, portant sur l'élection du Président et des Vice-Présidents,

Suite à l'élection du nouveau bureau, Madame la Présidente informe les membres du syndicat de la nécessité de constituer une nouvelle commission d'appel d'offres à caractère permanent, considérant les marchés à procédure formalisée à réaliser.

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu le nombre de membres en exercice du conseil syndical à la date de la mise en place de la commission d'appel d'offres,

Madame la Présidente propose la constitution de la commission d'appel d'offres selon la composition ci-après :

Présidente : Amapola VENTRON

Membres titulaires : Philippe ARDHUIN, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Christian TANTI et Dominique VALÉRA,

Membres suppléants: Richard MALLIÉ, Robert CANAMAS, Evelyne LOUIS, Corinne LEMEUT et Sylvie SOUCHON,

LE COMITÉ SYNDICAL

Ouï l'exposé de Madame la Présidente

Après avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la constitution de la commission d'appel d'offres selon la composition ci-après :

Présidente : Amapola VENTRON

Membres titulaires : Philippe ARDHUIN, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Christian TANTI et Dominique VALÉRA,

Membres suppléants: Richard MALLIÉ, Robert CANAMAS, Evelyne LOUIS, Corinne LEMEUT et Sylvie SOUCHON,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : et de la
publication le :



Amapola VENTRON,
Présidente



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | 23_05_31 |
| Objet : | Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-12-18 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.1 - Marchés publics |
| Identifiant unique : | 013-241300425-20231218-23_05_31-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20231218-23_05_31-DE-1-1_0.xml | text/xml | 876 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : 23.05.31 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20231218-23_05_31-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 514.5 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 22 décembre 2023 à | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 22 décembre 2023 à | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 22 décembre 2023 à | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 22 décembre 2023 à 15h54min35s | Reçu par le MI le 2023-12-22 |